

ADMISSION

Prérequis : Baccalauréat de l'enseignement secondaire (ou diplôme équivalent)

CONSTITUTION DU DOSSIER

- 01 lettre de motivation
- 01 *curriculum vitae* détaillé
- 02 copies du Baccalauréat de l'enseignement secondaire dont 01 légalisée
- Photocopies des diplômes universitaires ou des Instituts supérieurs déjà obtenus
- 02 copies d'acte de naissance dont 01 légalisée
- 04 photos d'identité

Le dossier peut être déposé au Département de Droit canonique de l'ICY ou être envoyé par email à l'une des adresses indiquées sur ce dépliant, en attendant que le candidat fasse parvenir les originaux par la poste à l'adresse suivante :

LIEU ET JOURS:

Les cours se feront trois fois par semaine, de 17h à 20h sur le Campus de Nkolbisson les mardi, mercredi et jeudi

INSCRIPTIONS

Les frais d'inscription s'élèvent à : XAF 300 000 pour le Niveau 1 et XAF 600 000 pour le Niveau 3, payable en deux tranches (60% et 40%).
Tous les paiements se font à :

SOCIETE GENERALE CAMEROUN

N° 10003 00200 29009002192 25
IBAN: CM21 10003 00200 29009002192 25

BICEC

N° 10001 06860 44515160001 19
IBAN: CM21 10001 06860 44515160001 19

CCA

N° 10039 10031 01358186001 16
IBAN: CM21 10039 10031 01358 18600 116
FRAIS ADMINISTRATIFS

Associations étudiantes : **5 000 F CFA**
Règlement intérieur : **300 F CFA**

Les paiements sont validés sur une fiche d'inscription à la caisse de l'UCAC- ICY.
60 % de ces frais sont payables au plus tard le 01 janvier 2025 et les 40 % au plus tard le 1er mars 2025

AUTRES ACTIVITÉS

Le consortium International de Droit canonique et culture dont l'objectif est d'approfondir l'impact réciproque entre le droit canonique et la culture.

LA QUINZAINE DE YAOUNDÉ

Le Département organise chaque année une session de 15 jours sur la vie consacrée et assimilée en Afrique. Elle concerne en priorité des formateurs/trices et des supérieurs(es), ainsi que des personnes intéressées.

TRIBUNAUX ECCLÉSIASTIQUES

Une session de 15 jours est organisée en même temps que la Quinzaine de Yaoundé, pour les Ministres des Tribunaux ecclésiastiques et les personnels des curies diocésaines et religieuses. Elle vise le personnel des tribunaux et ceux qui se destinent à ce ministère comme Juges, Défenseur du lien, Promoteurs de justice, Avocats, Notaires, Auditeurs; elle s'adresse également aux personnes qui travaillent comme membre de curie des Supérieurs religieux, ainsi qu'aux membres des Conseils des Supérieurs religieux... D'autres personnes intéressées peuvent y participer.

DES SESSIONS DE FORMATION

- Le Département de Droit Canonique accepte aussi d'animer des sessions sur des thèmes canoniques au cours de l'année pour de petits groupes (maximum 20 personnes) dans ses propres locaux ou ailleurs, dans la mesure où son propre programme le lui permet, les demandes éventuelles doivent donc lui parvenir à temps.
- Sessions de formation au service des diocèses pour l'organisation de la curie diocésaine, l'administration des biens ecclésiastiques, les procédures judiciaires, etc.
- Collaboration avec l'ACERAC et, en particulier, la Conférence épiscopale nationale du Cameroun, pour la solution des problèmes canoniques dans les différents domaines ecclésiaux.

Activité générale de consultation : cas de mariage, statuts des associations des fidèles, constitutions des instituts religieux, problèmes canoniques au niveau des paroisses, des diocèses et des instituts religieux.

Université Catholique d'Afrique Centrale

Institut Catholique de Yaoundé

Département de Droit Canonique



Pour servir la justice



et promouvoir la communion

OFFRES DE FORMATION



Conseiller matrimonial - Niveau 1



Conseiller matrimonial - Niveau 3
(Avocats ecclésiastiques)

BP.: 11628 Yaoundé—Cameroun
Tél : (237) 22 23 74 30— 22 23 74 00
Fax : (237) 22 23 74 02

E-mail : ddc@ucac-icy.net / directeurddc@ucac-icy.net
/adirecteurddc@ucac-icy.net

CONSEILLER MATRIMONIAL-NIVEAU

1

NATURE ET FINALITÉ

Le Département de droit canonique de Yaoundé, institution académique autonome au sein de l'Institut Catholique de Yaoundé (ICY), et dont la finalité est d'approfondir et d'exposer, dans le contexte africain, le droit de l'Église selon la méthode scientifique qui lui est propre, pour promouvoir « le salut des âmes qui doit toujours être dans l'Église la loi suprême » (can. 1752) offre, à partir de cette année académique, des formations diplômantes et certifiantes supplémentaires.

L'une de ces nouvelles formations est celle des Conseillers de premier niveau. Le but de cette nouvelle offre est de former les conseillers auxquels les fidèles peuvent s'adresser pour trouver une aide spirituelle et juridique à propos de la validité du lien matrimonial (Instruction *Les études de droit canonique à la lumière de la réforme du procès matrimonial*, art. 20 §1).

IMPORTANCE DE LA FORMATION

La formation a pour but d'aider dans la 1ère phase de consultation, ceux qui se posent des questions à propos de la validité du lien matrimonial (art. 20 §1).

PUBLIC-CIBLE

- Curés
- Vicaires paroissiaux
- Tout prêtre
- Les diacres
- Les chanceliers diocésains
- Les secrétaires des curies diocésaines et des tribunaux ecclésiastiques
- Tout fidèle laïc engagé dans la pastorale matrimoniale

DIPLÔME

Titre obtenu : Certificat Universitaire en Droit Canonique du Mariage « Conseillers 1er niveau » (CUDCM-1)

La formation est couronnée par un Certificat Universitaire. Il habilite le diplômé à être une personne-ressource pour donner une aide spirituelle et juridique, tant au niveau paroissial que diocésain, concernant la validité du lien matrimonial. Bien qu'il ne soit pas l'un des titres requis pour être nommé ministre du tribunal ecclésiastique, il permet à l'évêque modérateur de pouvoir évaluer comment habiliter le diplômé au rôle d'auditeur.

PROGRAMME DES ETUDES

Le cursus complet de formation universitaire comprend un semestre (30 CTS)

Cours fondamentaux (17 CCTS)

- Droit matrimonial (5 CCTS) ;
- Procédures matrimoniales (4 CCTS)
- Préparation au mariage (2 CCTS) ;
- Droit des fidèles (2 CCTS) ;
- Droit sacramentaire (3 CCTS) ;
- Introduction à la théologie du mariage (1 CCTS).

Cours complémentaires (8 CCTS)

- Communautés paroissiales (2 CCTS) ;
- Accueil et accompagnement des fidèles (1 CCTS)
- Droit civil du mariage (2 CCTS)
- Mariage traditionnel africain (2 CCTS)
- Familles blessées (1 CCTS)

Examen final (5 CCTS)

CONSEILLER MATRIMONIAL-NIVEAU 3 AVOCATS ECCLÉSIASTIQUES

NATURE ET FINALITÉ

Le Département de droit canonique de Yaoundé, institution académique autonome au sein de l'Institut Catholique de Yaoundé (ICY), et dont la finalité est d'approfondir et d'exposer, dans le contexte africain, le droit de l'Église selon la méthode scientifique qui lui est propre, pour promouvoir « le salut des âmes qui doit toujours être dans l'Église la loi suprême » (can. 1752) offre, à partir de cette année académique, des formations diplômantes et certifiantes supplémentaires.

L'une de ces nouvelles formations est celle des Conseillers de troisième niveau. (Avocats) Le but de cette nouvelle offre est de former les conseillers juridiques matrimoniaux auxquels les fidèles peuvent s'adresser, dans la dernière phase de la consultation, pour trouver une aide, pour introduire leur cause au tribunal ecclésiastique compétent (Instruction *Les études de droit canonique à la lumière de la réforme du procès matrimonial*, art. 27).

IMPORTANCE DE LA FORMATION

La formation a pour but d'aider dans la dernière phase de consultation et à l'introduction de la cause au tribunal (art. 27), travail habituellement dévolu aux avocats ecclésiastiques.

PUBLIC-CIBLE

- Notaires ecclésiastiques
- Avocats ecclésiastiques
- Avocats civils
- Huissiers de Justice
- Notaires civils
- Prêtres, Diacres, Religieux (ses), Laïcs

DIPLÔME

Titre obtenu : Diplôme Universitaire en Droit matrimonial et processuel (DUDMP)

La formation est couronnée par un diplôme qui ne confère pas le titre d'avocat ecclésiastique mais qui permet à l'évêque modérateur de pouvoir évaluer comment habiliter les diplômés au rôle d'avocats ecclésiastiques.

En outre, il permet de pouvoir s'inscrire en Licence canonique en Droit canonique.

PROGRAMME DES ÉTUDES

Le cursus complet de formation universitaire comprend deux semestres (60 CTS)

Cours fondamentaux (34 CCTS)

- Introduction au droit canonique (3 CCTS)
- Normes générales I (4 CCTS)
- Normes générales II (4 CCTS)
- Droit matrimonial I (4 CCTS)
- Droit matrimonial II (4 CCTS)
- Procès I (4 CCTS)
- Procès II (4 CCTS)
- Jurisprudence matrimoniale (4 CCTS)
- Droit pénal (3 CCTS) ;

Cours complémentaires et activités (17 CCTS)

- Médecine canonique (3CCTS)
- Ecclésiologie (4 CCTS) ;
- Théologie sacramentaire (2 CCTS) ;
- Théologie du mariage (2 CCTS) ;
- Introduction au droit matrimonial civil (2 CCTS).
- Stage au tribunal ecclésiastique (2 CCTS)
- Participation à une session annuelle pour les personnels des tribunaux ecclésiastiques (2 CCTS)
- Méthodologie du travail scientifique

Examens de fin de formation (9 CCTS)

- Mémoire (3 CCTS) ;
- Examen de synthèse (6 CCTS)